**OSSIEG :**

**Observatoire Social de Santé des salariés des Industries Electrique et Gazière et de leur famille**

Les articles 23 et 25 des accords de branche du statut national du personnel des IEG, fixent les missions respectives des organismes en matière de santé, d’action sanitaire et sociale, d’activités sociales et culturelles.

**Avec la création de l’OSSIEG l’ensemble des organismes sociaux associés se dotent d’un nouvel outil de « politique de santé » au service du bien-être de leurs bénéficiaires.**

**Dans le cadre de l’OSSIEG,**

La CCAS, les CMCAS, le COMITÉ de Coordination des CMCAS, la CAMIEG, la CNIEGsont partenaires.

L**es représentants des entreprises de la branche des IEG**, le **réseau de la médecine du travail,** le mouvement mutualiste avec : La MUTIEG, la FMF et la FNMF sont invités à participer à ses activités.

Les **partenaires scientifiques et institutionnels sont :**

* l’INSERM avec la cohorte GAZEL, autour des thèmes de l’inactivité et du vieillissement, la nouvelle cohorte CONSTANCES concernant la santé des actifs.
* Le réseau national de santé publique : DGS , HAS, ARS, InVS- INPES etc…
* La DSS, la CPAM 92, la CNAM.

La **Gouvernance** est assurée par le CA de la CCAS, le pilotage, l’animation et le suivi sont assurés par la **Commission Santé Action Sanitaire** de la CCAS en lien avec les partenaires.

Les **Valeurs portées au travers des Objectifs de l’OSSIEG sont de :**

* Fédérer l’ensemble des organismes et partenaires, en créant un lieu de mutualisation, d’échanges, d’analyses et de ressources.
* Proposer aux partenaires d’être ressources les uns pour les autres pour une meilleure connaissance de nos populations, de leurs besoins et des réponses à apporter en proximité.
* Apporter des diagnostics permettant à chacun d’agir plus efficacement et encore plus légitimement dans ses domaines : santé, action sanitaire et sociale, prévention, promotion de la santé dans le monde du travail et chez soi.
* Tendre ainsi vers l’amélioration de la santé et du bien-être des salariés et pensionnés des IEG et de leur famille.
* Veiller à respecter à chaque étape de ces activités les valeurs d’éthique, d’équité et de solidarité portées par les activités sociales.
* Assurer la prise en compte des conditions de confidentialité et de sécurité relatives aux informations recueillies et en veillant à œuvrer en conformité et avec l’accord du CNE (Comité national d’Ethique) et de la CNIL.

**La Population cible** de l’observatoire social de santé est constituée par les bénéficiaires des activités sociales :

* en activité tout au long de leur vie professionnelle et personnelle, en inactivité, jusqu'à la fin de leur vie,
* les conjoints, familles, veuves et veufs tout au long de leur cheminement au sein des activités sociales.

**En lien avec la Commission Santé ASS, la Direction Santé ASS** coordonne **les activités de l’OSSIEG** avec les directions de la CCAS concernées et les partenaires, en particulier la CAMIEG. Ces activités permettront de :

* Effectuer une observation, une compilation et une analyse des indicateurs sociaux, épidémiologiques et sociologiques de suivi de l’état de santé de la population des bénéficiaires des activités sociales des IEG (données DRB, CAMIEG, CMCAS, INSERM via les cohortes GAZEL et Constances, ),.
* Réaliser des études et recherches bibliographiques de veille en Santé publique en relation avec différents organismes d’échelon régional et national.
* Produire des synthèses, communiquer sur ces travaux, et les mettre à disposition des partenaires par voie numérique et/ ou lors de « journée- colloque ».
* Accompagner et aider les CMCAS à définir, à mettre en œuvre et à évaluer leur « projet santé ».